



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 SEPTEMBRE 2021**

Procès-verbal de la 7^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 21 septembre 2021 à 19 h 00 (rencontre en vidéoconférence).

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
Mme Gemma Drouin	Secrétaire
M. André Proulx	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
M. André Garon	Administrateur
M. Mathieu Legrand	Administrateur
M. Mahamadou Sissoko	Trésorier

ABSENCE :

M. Raynald Pelletier	Vice-président
----------------------	----------------

INVITÉS :

Mme Lorena Saez	Conseillère en architecture - Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.
M. Sergio Marques -	Ingénieur – Service du transport et de la mobilité indépendante – Chef d'équipe en aménagement et environnement – Service de la planification – Division de l'environnement et développement durable.
M. Ghislain Breton	Chef d'équipe au développement et aménagement du territoire – Ville de Québec.

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Renée Poulin	Secrétaire de soutien.
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique - Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec

Trois membres du public assistent également à la rencontre.

IL Y A QUORUM

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE
LA 7^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
21 septembre 2021, 19 h 00
(RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE)**

**Participer à la réunion Zoom
<https://villequebec.zoom.us/j/81111375413>**

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Présentation du plan de verdissement de Vanier	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi, 15 juin 2021	19 h 35
5.	Suivi au procès-verbal	19 h 40
6.	Sondage (déposé le 15 septembre 2021)	19 h 45
7.	Période de question des citoyens	20 h 00
8.	Correspondance et trésorerie	20 h 30
	▪ Correspondance	
	▪ Bilan mensuel	
	▪ Services de secrétariat	
9.	Divers	20 h 40
10.	Levée de l'assemblée	20 h 45

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a d'autres points à ajouter. Elle ajoute le sujet suivant au point 9 – Divers :

- Dépôt du plan d'action 2021.

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. PRÉSENTATION DU PLAN DE VERDISSEMENT DE VANIER

Mme Lorena Saez présente le plan de verdissement de Vanier.

Présentement, dans Vanier, le taux de canopée en 2015 était de 13% et la cible est de 25% en 2025.

Mme Lorena Saez répond à un commentaire reçu de Mme Laveau sur la plantation et le type d'arbre. Est-ce que ce seront des arbres matures? Elle précise qu'il y a un partenariat avec un groupe de recherche pour améliorer les politiques de verdissement et développer des stratégies de verdissement plus innovantes. L'espèce d'arbres ou de végétaux qui seront plantés n'est pas encore connue; on en saura davantage l'an prochain. Le groupe de recherche effectue également des recherches pour changer nos pratiques.

Question : Mme Laveau fait part de sa crainte, car elle a déjà vu ailleurs dans la ville, lorsqu'il y a des végétaux, des petits arbustes à une intersection. Si un véhicule veut tourner à gauche, ces arbustes bloquent le champ visuel. Les automobilistes qui circulent à notre gauche ne sont pas visibles. Si ces végétaux atteignent une hauteur de quatre pieds, ce sera très désagréable pour les automobilistes qui voudraient traverser et tourner à l'intersection de la rue Proulx.

Réponse : Mme Saez mentionne qu'il n'y aura pas de végétaux qui viendra bloquer la visibilité aux piétons ou aux automobilistes. Cette demande a été faite au groupe de recherche. Tous les végétaux seront très bas pour éviter cette problématique.

Au-delà des recherches actuelles avec l'Université Laval, M. Marques confirme que les boîtes de plantation, au niveau de la végétation basse sont vraiment planifiées pour que la hauteur, à la maturité des végétaux, soit en tout temps en deçà pour assurer une bonne visibilité. Pour les arbres, l'objectif est inverse. On veut qu'ils poussent plus vite et le plus haut possible afin qu'ils dégagent le champ

visuel. Il reste alors un tronc unique, comme un poteau de l'Hydro-Québec ou une borne fontaine. C'est vraiment cette planification qui est à regarder présentement.

Les anciennes fosses avaient cette problématique, mais maintenant dans les derniers projets, nous nous assurons que les végétaux ne dépassent pas.

Question : Mme Laveau constate qu'il n'y aura pas de conifères.

Réponse : Non. Avec les entretiens hivernaux, les conifères ne survivraient pas dans nos fosses de plantation.

Question : En plus d'aider aux îlots de chaleur, M. Jean-Noël Ouisse demande s'il pourrait y avoir un aspect nourricier à ces arbres?

Réponse : Les arbres fruitiers sont davantage privilégiés, mais là, on parle de « nourricier ». Les chênes pourraient être considérés comme arbre nourricier, mais tout ce qui est « fruit » pourrait s'accumuler sur la voie publique et créer une chaussée plus glissante et on essaie d'éviter cette situation. Mais dans la stratégie de verdissement, l'objectif est d'en intégrer dans nos parcs et nos jardins communautaires pour qu'ils puissent être présents. Cet aspect entre dans la stratégie de biodiversité. Il faut le regarder à l'échelle du quartier afin d'avoir le plus grand portrait. Les arbres fruitiers et nourriciers sont très importants et font partie de la vision.

Question : Mme Laveau comprend que les arbres fruitiers et nourriciers seront plantés dans les parcs, mais sur le bord des rues, des feuillus seront plantés?

Réponse : Sans vouloir parler de contraintes comme telles, M. Marques précise que les arbres fruitiers peuvent occasionner certaines problématiques désagréables. On doit s'assurer que les arbres sont à des endroits où on peut les récolter. Quand on plante des arbres nourriciers, on veut que les gens puissent les récolter. On veut permettre aussi aux gens sur la chaussée de les récolter. Ce n'est pas une situation très adéquate. On essaie le plus possible que les gens puissent le faire en sécurité au moment de la récolte.

Question : Si un arbre est à proximité d'un édifice résidentiel, Mme Laveau demande s'il y a un risque de détérioration du solage par les racines?

Réponse : Monsieur Marques attire l'attention des participants sur les fosses de plantations. L'arbre est circonscrit dans un substrat. Si les fosses sont faites en béton armé, c'est de la terre. Si vous avez du « Cu-Sol », c'est un matériau pierre/terre plus compact. Mais dans tous les cas, cet élément viendra restreindre la croissance d'un arbre. Souvent, il y a des membranes qui sont installées dans le cadre où l'arbre est très près. Il n'y aura pas de problématique en lien avec la fondation parce que le trottoir est excessivement bien drainé par les fondations de chaussée.

Question : Concernant la végétation basse, M. Jean-Noël Ouisse comprend que dans l'élargissement des trottoirs, il est difficile de planter des arbustes de type nourricier, comme des bleuets. Mais dans des endroits plus dégagés, est-ce que cela pourrait être envisagé?

Réponse : Oui. Mme Saez précise que dans les projets qui sont sous analyse dans les rues Champagnat et Soumande, on retrouve les coupes dans la Vision Hamel-Laurentien. Quand on parle de déminéralisation et de verdissement, c'est ce qu'on cherche à faire.

M. Marques mentionne que dans cet exercice, on le voit sur la coupe. L'objectif est de déminéraliser la largeur de chaussée pour récupérer cet espace en espace vert et en trottoir parce que la rue Champagnat est sur le cheminement de l'école Notre-Dame-du-Canada et à proximité du parc, tout en maintenant des conditions de stationnement adéquates de la vie de quartier.

On profite de tous ces grands axes très minéraux et asphaltés, pour récupérer du trottoir et de l'espace vert. Cela laisse libre cours pour toutes les plantations, car l'espace libéré n'est pas négligeable.

Question : Pour la rue Soumande, Mme Laveau précise que dans un sens, c'est à trois voies, et dans l'autre sens, c'est à deux voies?

Réponse : La largeur de la rue Soumande est bien à trois voies d'un côté et deux voies de l'autre. C'est tellement large qu'on pourrait y mettre plusieurs automobiles. Dans l'emprise projetée, on pourrait mettre trois voies aller et deux voies de retour. Et on veut y ajouter beaucoup de verdissement. On passe de 91% en asphalte à 38%. Le verdissement passe de 19% à 72%.

Question : Mme Laveau demande s'il y a une piste cyclable ou il s'agit plutôt d'un grand trottoir?

Réponse : En suivant le curseur sur la présentation, on propose une piste cyclable avec un trottoir et un trottoir de l'autre côté avec du verdissement.

Question : M. Mahamadou Sissoko demande pourquoi avoir opté pour une piste cyclable à double sens? C'est beaucoup moins sécuritaire que d'avoir deux pistes séparées.

Réponse : Mme Saez précise qu'elle ne peut pas répondre à cette question. La réponse relève de son collègue de la Vision de mobilité active.

M. Marques mentionne qu'il s'agit de plans projetés qui placent des emprises théoriques. Ces esquisses viennent dire que nous avons l'espace pour mettre cela bout à bout, parce que la largeur fait que si on prend la largeur théorique, tout est théoriquement. Les esquisses sont dessinées avec une piste cyclo-piétonne et un trottoir de l'autre côté. Cela peut être amené à bouger en fonction des données et des axes finaux décidés pour cette piste.

La rue Soumande est une grande artère. En termes de dangerosité, il y a des avantages et des inconvénients pour chacune. Cela dépend dans quel cadre cela est intégré. Les esquisses sont dessinées pour montrer une piste hors chaussée, ce qui n'est pas la même chose qu'une bande sur chaussée.

Question : Mme Laveau mentionne qu'elle est toujours en questionnement lorsqu'il y a une piste cyclable jointe avec un trottoir et un lien piétonnier intégré.

Réponse : Une piste cyclo-piétonne est plus large qu'une piste destinée uniquement pour les vélos. Nous avons essayé de combiner les trois types de mouvements. Quand il est possible, on essaie de séparer les mouvements, mais nous sommes d'accord pour dire qu'il est difficile de séparer les vélos des piétons. Cela va dépendre des largeurs disponibles et sur les choix sur le cheminement à prendre.

Question : Mme Laveau demande quand cela sera-t-il prévu?

Réponse : Pour la rue Soumande, la réalisation est difficile à prévoir. Pour la rue Champagnat, la réalisation pourrait être plus rapide.

Question : Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier pourrait peut-être soumettre quelques propositions.

Commentaire : Mme Alexandra Mauger précise qu'il pourrait sans doute y avoir d'autres séances de présentation plus tard dans les deux prochaines années, quand nous serons plus proche d'une réalisation. Elle pourrait porter sur chacune des rues.

Commentaire : M. Sergio Marques mentionne qu'il y aura des discussions à faire à ce sujet avant les premiers coups de pelle. Ce n'est pas dans les deux années à venir. Nous pourrions nous pencher sur les deux projets.

Pour certains projets, on profite du cadre de la Stratégie sur la sécurité routière qui va avancer un peu plus vite, car nous travaillons tout ce qui se trouve à proximité des écoles. Le deuxième point dans le cadre de cette Stratégie, c'est tout ce qui touche des sites accidentogènes et la rue Soumande se rapproche de ces types de sites. C'est en cours d'étude. C'est vraiment au niveau des intersections. Il va rester la Vision du transport actif qui vient par-dessus, mais qui est à plus long terme.

Quand on dépose des visions d'aménagement très tôt dans le processus, c'est pour orienter les besoins. Ce qu'il faut retenir de la coupe-type de la rue Soumande, c'est un besoin cyclable et de mobilité active, d'éloigner le plus possible les piétons de la chaussée et répondre à un besoin de verdissement.

Comment peut-on le réaliser? Il y a beaucoup d'études à faire. Cela veut seulement dire quels sont les trois principaux besoins que nous désirons illustrer. Sur la rue Champagnat, nous avons un grand besoin de verdissement. C'est la même chose pour le besoin de trottoirs et de mobilité piétonne. C'est cela qui apparaît sur la coupe-type présentement, mais la conception détaillée des plans et devis, on est loin d'arriver au projet final. Habituellement, nous venons vous visiter tout au long du processus

Commentaire : Mme Laveau mentionne que lorsque vous venez nous rencontrer, le projet démarre le mois suivant. Nous n'avons pas le temps de réagir. Maintenant, nous avons tout le temps pour réfléchir et on peut vous faire d'autres suggestions.

Réponse : M. Ghislain Breton mentionne qu'effectivement, cela arrive dans les projets réguliers d'ingénierie. Dans les projets de rue conviviale, nous sommes beaucoup plus tôt dans le processus. Dans les documents présentés en ce

moment, nous sommes extrêmement tôt pour avoir vos opinions. C'est la même chose dans le « lab » de déminéralisation. Cela s'est fait dans le cadre d'un sondage en ligne. Nous améliorons les processus pour être de plus en plus tôt pour vous laisser le temps d'y réfléchir et de nous fournir vos commentaires.

A la fin, nous voulons montrer la liste des programmes que nous avons présentement à la Ville de Québec. Nous encourageons également la plantation dans le domaine privé.

1. Programme de jardins partagés.
2. Projets de verdissement et de déminéralisation des terrains privés.
3. Programme d'alignement des rues.
4. Journées de distribution gratuite d'arbres. Il y a deux journées dont une au début du printemps et une autre à la fin de septembre.

Question : Mme Laveau demande des explications sur le **programme d'alignement de rues**.

Réponse : Ce sont les arbres que l'on plante dans le résidu d'emprise de la Ville. Souvent, il reste de l'espace en arrière-bordure pour les lampadaires ou les bornes fontaines et la plantation d'arbres. Au moment de l'adoption de la Vision de l'arbre en 2015, le quartier de Vanier était un des quartiers qui a fait l'objet d'une couverture particulière. C'est pour cela que dans le graphique, on voit bien au début un nombre plus élevé de plantations d'arbres. Pendant des années, il y a eu peu ou pas de plantations dans Vanier.

Donc, Il y a eu un effort de l'équipe technique pour venir marcher l'ensemble des rues et venir replanter tous les sites qui s'étaient dégarnis avec les années. C'est un programme dans lequel les citoyens peuvent faire une demande. Nous ne sommes pas obligés d'attendre que les techniciens passent. Si vous savez qu'il y a un résidu d'emprise, on peut faire la demande au 311. Les techniciens de la Ville viendront proposer des essences et vont procéder à la plantation. L'avantage de ce programme est que **l'arbre devient public**. Tout ce qui est l'entretien, taille des branches, abattage, etc., deviennent la responsabilité de la Ville. Le programme existe depuis plus d'une trentaine d'année à la Ville.

Les journées de distribution des arbres sont au printemps et à l'automne. C'est une bonification du plan d'action 2020-2025 de la Vision de l'arbre. A partir de maintenant, pour les cinq prochaines années, on va doubler. On donnait 2,000 arbres annuellement au printemps. Maintenant, nous allons donner 3,500 arbres répartis sur deux journées de plantation, donc à l'automne et au printemps pour les cinq prochaines années.

Question : Mme Laveau demande si le sujet du cheminement scolaire sera discuté?

Commentaire : Mme Mauger précise que ce n'est pas réellement une présentation, mais une mise en contexte de ce sujet.

Réponse : M. Marques mentionne que dans tous les projets de stratégie, on essaie de se parler pour essayer de combiner les opérations. Il y a un intérêt économique et aussi un intérêt de gain de temps.

Il est vrai que dans le cadre des cheminements scolaires, nous en avons deux dans ce secteur, soit l'école Sans-Frontière et l'école Notre-Dame-du-Canada, segment de la rue Champagnat qui va venir. Nous travaillons de pair pour le verdissement. Sur les quatre opérations sur lesquelles on agit, tout ce qui est modification géométrique, on essaie d'intégrer du verdissement à l'intérieur ou du transport actif lorsqu'il y a des pistes cyclables à aménager à proximité.

On va travailler sur la rue Beaucage, pour le cheminement de l'école Sans-Frontière. Le reste est plus technique, soit des panneaux de signalisation et les panneaux lumineux qui vont venir aussi changer le paysage.

Certaines opérations sont en cours, mais d'autres viendront l'année prochaine à la suite de problématique de pénurie ou des difficultés de branchement.

La rue Champagnat devrait arriver aussi dans le cadre du traitement de l'école Notre-Dame-du-Canada. On attend une confirmation au niveau de l'ingénierie qui doit nous revenir sur des potentielles opérations de réseaux souterrains. Nous évitons de faire des opérations de surface si nous savons que le souterrain n'est pas loin à reprendre, dont tout le réseau d'aqueduc.

Il y a des chances que dans les deux années à venir, il y ait un embellissement dans le quartier. C'est pour cela que nous intervenons dans ce cadre. Cela fait partie de l'amélioration du cadre du milieu de vie. Dans cette stratégie, nous choisissons les écoles. Cela permet de lancer une dynamique en termes d'accessibilité, de travaux de trottoir et d'aménagement urbain.

Question : Concernant le cheminement scolaire de l'école Sans-Frontière, Mme Laveau demande si la direction a été rejointe?

Réponse : L'école Sans-Frontière a fait l'objet d'un cas particulier. Nous avons rejoint tous les établissements avec la même vidéo. En termes de minutage et de réalisation fin mai début juin. L'école Sans-Frontière a changé de direction durant l'année. Il faut donc recommencer l'exercice avec la nouvelle personne en place. Indirectement, ils ont été rejoints, car on s'appuyait sur le sondage qui a été réalisé par Accès Transport Viable en 2020. Il y a eu des plaintes que nous recevions régulièrement. Il y a des choses qui reviennent assez régulièrement à proximité des écoles.

Il y a une deuxième série de contacts et nous avons contacté la nouvelle direction de l'école Sans-Frontière il y a deux semaines. Mais compte tenu des contraintes de la nouvelle entrée scolaire, nous devrions avoir des nouvelles sous peu. Nous nous attendons à un retour d'ici octobre et début novembre.

Question : Mme Laveau demande quand les travaux vont-ils se faire? Est-ce qu'ils débuteront seulement l'an prochain?

Réponse : M. Marques précise que les travaux débuteront l'an prochain. Les aménagements au niveau du verdissement se feront aussi l'an prochain. Cette année, nous avons commencé à préparer les panneaux. Il y aura des panneaux lumineux qui feront leur apparition. Tous les panneaux et le marquage feront leur apparition cette année au mois de septembre, afin de donner une dynamique. Tous les travaux présentés auront lieu au début du printemps prochain.

Commentaire : Mme Laveau mentionne qu'elle a pris les devants. Elle a rejoint le directeur de l'école et elle lui a envoyé le lien Internet.

Réponse : M. Marques mentionne que cela fait deux années que les écoles vivent des entrées scolaires alambiquées. Il y a eu des problématiques en début d'année scolaire.

Question : Mme Laveau précise qu'un voisin a remarqué qu'entre la rue Samson et Marais, le long du boulevard Pierre-Bertrand, du côté est, il y a des arbres et certains ont un ruban rouge. Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que cela signifie que les arbres seront coupés?

Réponse : M. Marques précise que ce n'est pas forcément le cas. Cela dépend de ce que l'entrepreneur désire faire. Le ruban rouge signifie qu'il y a une zone de travaux à proximité. Si un arbre doit être coupé, il y a une croix de peinture. C'est un peu plus direct. M. Marques va se renseigner au 311 à ce sujet. Cela peut être des travaux effectués par nos partenaires, tels Hydro Québec ou Bell Canada.

Commentaire : Mme Mauger mentionne que les citoyens peuvent contacter le 311 pour obtenir des réponses.

Réponse : M. Ghislain Breton mentionne que le service Foresterie urbaine et horticulture gère l'abattage ou les demandes d'autorisation, soit de Bell Canada ou Vidéotron. Ce service est informé de toutes les demandes reçues. Concernant la maladie de la grille du frêne, ce sont des triangles qui sont utilisés ou des points de couleur à la base des arbres. Le ruban rouge n'est pas un symbole de la Ville.

Commentaire : Quand il était sur le terrain au bout de la rue Blouin, M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il y avait des arbres de la Ville portant une étiquette rouge de la Ville et les arbres sont numérotés et répertoriés.

Commentaire : Mme Laveau mentionne que la fonction principale de ces arbres, lorsqu'ils ont été plantés, on visait la réduction sonore et la poussière du boulevard Pierre-Bertrand.

Question : Quand il y a une plantation d'arbres faite par la Ville ou au privé, Mme Laveau demande s'il y a une attention particulière pour que ces arbres ne soient pas plantés près des feux d'éclairage de rue?

Réponse : Nous avons beaucoup de lumières cachées par d'anciennes essences qui ont été plantés à proximité. Une attention est portée à cet aspect.

M. Ghislain Breton précise que les normes de dégagement sont connues en ce qui concerne la Ville. Pour ce qui est privé, on peut découvrir des surprises au courant d'une saison. Parfois, cela génère d'autres problématiques.

M. Marques mentionne que quelques années plus tard, on se rend compte que les arbres ont bien grandi et sont bien touffus à la base.

Question : Mme Alexandra Mauger demande quand le plan de verdissement sera-t-il disponible pour distribution?

Réponse : Mme Saez mentionne que la date n'est pas encore connue. Nous travaillons sur un document final avec le service des Communications. Le document sera mis en ligne sous peu, mais elle ne connaît pas la date exacte.

Question : Mme Laveau demande si la présentation pourrait être disponible sur le site du Conseil de quartier?

Réponse : Mme Saez est affirmative à ce sujet. Le lien est le suivant :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vanier/activites-conferences-realizations.aspx

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU MARDI, 15 JUIN 2021

21-CA-28

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juin 2021 tel que présenté.

ADOPTÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Centre de données

Mme Laveau mentionne que le témoignage de la personne de Sherbrooke qui résidait à proximité d'un centre de données a ému les gens. Elle a su récemment que l'entreprise en question va réellement déplacer le centre de données ailleurs et s'est basée sur notre action et notre motivation.

6. SONDAGE DÉPOSÉ LE 15 SEPTEMBRE 2021

Le sondage est présenté aux participants.

Mme Laveau mentionne qu'un comité plénier s'est tenu pour écourter la discussion en réunion publique et des corrections au texte.

La problématique qui reste est la question A3. Dans le cadre de la Vision du pôle Hamel-Laurentien, c'est dans le contexte de la future consultation pour le PPU. Pourriez-vous partager vos interrogations?

M. André Garon précise que cette partie du projet de PPU concerne davantage les gens qui demeurent à proximité du boulevard Hamel et ne voit pas l'opportunité d'élargir la consultation au-delà d'une certaine distance de part et d'autre du boulevard Hamel. Il faut consulter les gens qui sont davantage concernés par d'éventuelles constructions en hauteur le long du boulevard Hamel. Les gens demeurant près de Pierre-Bertrand n'auront aucun impact. Les gens qui demeurent du côté sud du boulevard Hamel et le résidentiel seront très impactés par ces constructions. Il ne voit pas pourquoi nous consulterions tout Vanier pour une question particulière à un lieu donné. Il enlèverait la question.

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le projet du centre commercial Fleur-de-Lys a fait l'objet de discussions et notre aval a été donné. Nous venons consulter la population après coup sur des constructions similaires. Il se sent mal à l'aise avec cette question dans le sondage.

Dans le cadre du projet Fleur-de-Lys, M. André Garon mentionne que les constructions en hauteur sont en plein centre du terrain et en termes de perspective, ces constructions n'ont pas du tout le même effet qu'un édifice de 6 à 12 étages construit au bord d'un boulevard; ce n'est pas la même chose.

Mme Gemma Drouin mentionne qu'elle est d'accord pour enlever cette question.

Mme Laveau précise qu'elle comprend l'inquiétude des membres du Conseil d'administration et qu'elle est d'accord. On verra si la question se pose, en espérant que le Conseil ait le temps pour le faire. Elle enverra la 6^e version d'ici la fin de la semaine. La question sera supprimée.

Concernant la diffusion, Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier a un site Facebook, mais qu'il n'est pas très fréquenté. Ce site pourrait être utilisé pour faire de la publicité vers d'autres pages Facebook dans le quartier et servir de lien pour inviter les gens à consulter notre site pour répondre au sondage. Sur une suggestion de M. Sissoko, nous avons utilisé l'application « Google Form » et il reste à faire des tests pour en voir le roulement, mais jusqu'à présent, cela fonctionne assez bien.

Étant donné que ce n'est pas tout le monde qui possède une Page Facebook, elle a fait des approches auprès de quelques organismes où elle pourrait déposer un certain nombre d'exemplaires en copie papier afin que les gens puissent compléter le sondage sur place. Elle pourrait récupérer les copies complétées et les entrer elle-même dans le système.

Récemment, elle a approché les deux écoles primaires, dont l'école Notre-Dame-du-Canada. La directrice était très intéressée par la section « école primaire » et il y aurait des préoccupations à s'y attarder.

Elle essaiera de faire accepter qu'une copie papier soit envoyée aux parents, soit via la Page Facebook ou autre. C'est à développer. Elle fera peut-être quelques séances au IGA, au Super C et à la Ruche Vanier. Le sondage pourrait être complété par la clientèle de la Ruche.

M. Legrand mentionne qu'il voulait proposer cette option. Il accepte avec plaisir de partager le sondage. Il mentionne que le sondage peut être partagé avec les partenaires et au niveau de la table de quartier.

Mme Julie Létourneau mentionne qu'elle apprécierait recevoir le lien pour le diffuser sur leurs différents canaux de communication.

Mme Laveau demande si elle peut cibler le secteur de Vanier précisément? Mme Létourneau ne peut malheureusement pas le faire. Il faudrait ajouter une catégorie au sondage mentionnant « je n'habite pas Vanier ». Mme Laveau ajoute qu'elle a un champ « code postal » et qu'elle peut faire le ciblage avec cette information.

M. Legrand ajoute qu'il va essayer de le partager à leurs partenaires à la Ruche, au niveau de la Table de quartier.

Mme Laveau mentionne qu'elle s'accorde le mois d'octobre pour travailler intensément sur la diffusion du sondage et la compilation se fera au mois de novembre et procéder à l'analyse des données en novembre ou décembre 2021. La suite sera intéressante.

Mme Gemma Drouin demande si l'envoi postal pourrait être envisagé, comme c'est le cas dans les consultations, tout dépendant des coûts que cette méthode implique.

Mme Alexandra Mauger mentionne que ce moyen est très cher et il a été déterminé que le Conseil de quartier de Vanier, bien qu'il puisse utiliser ses fonds pour de type d'activité, ne couvrirait jamais une distribution postale pour Vanier. C'est une distribution qui implique plusieurs milliers de dollars et le budget du Conseil de quartier ne pourrait le supporter, car on compte 9,000 portes dans Vanier.

Mme Laveau précise que cette approche a été examinée et il en coûterait très cher. Elle estime que si elle obtient 200 réponses au sondage, que ce soit par le mode électronique que papier, ce sera satisfaisant pour donner une fiabilité aux données. M. Mathieu Legrand supporte Mme Laveau pour le nombre de sondages complétés requis. Il précise que c'est une bonne chose pour aller chercher le pouls de la population sur les sujets qui intéressent le Conseil de quartier.

21-CA-29

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder avec le document du sondage dûment modifié.

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE QUESTION DE LA PART DU PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance

Mme Laveau mentionne qu'elle a eu une invitation pour la réunion des présidents, jeudi le 23 septembre, de la part de la Ville concernant la participation citoyenne.

Mme Mauger précise que c'est une réflexion plus poussée et la manière de faire. Cette réunion a lieu avec le gestionnaire de notre service.

Mme Laveau demande si cela a un lien avec le dernier règlement sur la participation citoyenne qui a été adopté ou si c'est complètement autre chose?

Mme Mauger répond que c'est dans l'esprit du nouvel outil de participation publique, mais que ce n'est pas la formation que l'on attend et sur laquelle tous les administrateurs seront convoqués.

A la demande de Mme Laveau, M. Jean-Noël Ouisse et M. Mathieu Legrand ont reçu le document sur la formation des administrateurs.

Mme Mauger mentionne qu'elle aura une demande d'opinion pour la prochaine séance. Elle sera présentée au Conseil d'arrondissement le 28 septembre, la consultation écrite se tiendra au mois d'octobre, à temps pour tenir la demande d'opinion le 19 octobre. L'exercice a pour but de bien étaler dans le temps pour ne pas avoir trop de dossiers en même temps. Cette demande d'opinion majeure et très délicate peut être tenue en octobre.

Pour novembre, Mme Laveau mentionne qu'elle fera une approche pour avoir une présentation sur le plan directeur de Fleur-de-Lys Centre commercial si celle-ci est rendue publique en octobre, tel que prévu.

M. Legrand demande s'il a été prévu que des candidats aux élections municipales puissent faire des présentations au Conseil de quartier?

Mme Laveau répond par la négative, car il est mieux que ces présentations ne se tiennent pas dans nos réunions officielles.

Mme Mauger précise qu'il y a des directives claires qui ont été transmises et ce n'est pas possible, pour les conseils de quartier, d'avoir des candidats qui présentent leur plate-forme électorale. Cela relève d'une réglementation du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), compte tenu que les Conseils de quartier sont des organismes de la Ville et financé par la Ville. Ce ne serait pas tout à fait légal.

Cependant, si la Ruche Vanier organise ce genre de présentation au nom de la Table, Mme Laveau apprécierait être tenue informée.

Mme Laveau annonce que le 6 octobre prochain, il y aura un débat municipal avec les cinq chefs qui sera organisé sur le thème des aînés. L'information est déjà publique et elle enverra le lien tout de suite après l'assemblée. La participation est gratuite et les gens doivent s'inscrire pour avoir un lien Internet pour s'y joindre. Nous pourrions partager cette information avec la Ruche Vanier.

Bilan mensuel

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le bilan mensuel est de 761.41 \$.

Services de secrétariat

21-CA-30

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 85.00 \$ pour les services de secrétariat pour la 7^e assemblée ordinaire du 21 septembre 2021.

ADOPTÉ

9.

DIVERS

Mme Laveau mentionne qu'elle dépose le plan d'action 2021 révisé, compte tenu que l'année est très avancée et elle a déjà transmis le document à tous les administrateurs-trices.

Elle demande aux administrateurs leur disponibilité pour tenir un comité plénier en présentiel lundi, le 27 septembre 2021, de 19 h 00 à 21 h 00, dans les locaux de la Ruche Vanier. Cela nous permettra de parler du plan d'action, du sondage et autres sujets.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20 h 15.

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire